



NFL Biosciences lance une levée de fonds d'environ 2,2 millions d'euros par voie d'augmentations de capital

- L'opération sera réalisée sous forme d'augmentations de capital dans le cadre (i) d'une offre globale comprenant une offre réservée aux investisseurs professionnels et (ii) d'une offre au public destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (l'« Opération »)
- Ouverture de l'Offre PrimaryBid immédiatement et clôture de l'Offre PrimaryBid et de l'Offre réservée aux investisseurs professionnels le 22 mai 2025 à 22h00
- Prix de 1,20 euros par action nouvelle faisant apparaître une décote de près de 25% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix

Montpellier, France, le 22 mai 2025 à 17h45 CEST – NFL BIOSCIENCES (Euronext Growth Paris – FR0014003XTO – ALNFL), société biopharmaceutique développant des médicaments botaniques pour le traitement des dépendances et addictions, annonce aujourd'hui le lancement d'une levée de fonds d'environ 2,2 millions d'euros via l'émission d'actions nouvelles s'adressant aux investisseurs professionnels tels que définis ci-dessous et aux investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« Opération »).

NFL Biosciences prévoit d'utiliser le produit de la levée de fonds pour préparer et lancer la première partie d'une étude de Phase 3 pour son candidat médicament NFL-101 destiné au sevrage tabagique.

Sur la base des dépenses prévues, du solde de trésorerie au 31 décembre 2024 qui s'élevait à 1,9 M€, des fonds attendus dans le cadre de la présente levée et des financements non dilutifs en cours de négociation, la Société estime qu'elle sera en mesure de financer entièrement la première partie de la phase 3 dont le coût est estimé à 4,5 M€.

Pour Bruno Lafont, Président-directeur général de NFL Biosciences : « Cette levée de fonds intervient à un moment particulièrement structurant pour NFL Biosciences, alors que nous nous apprêtons à franchir une nouvelle étape déterminante avec le passage en phase 3 de notre traitement first in class contre l'addiction au tabac, NFL-101. Depuis le succès de l'étude CESTO II, nous avons intensifié nos efforts sur plusieurs fronts : la montée en puissance industrielle, la structuration de notre plan de développement clinique à l'échelle internationale, et les échanges avancés avec les autorités de santé en Europe, au Royaume-Uni et prochainement aux États-Unis. L'ambition est claire : faire de NFL-101 le premier traitement first-in-class d'origine botanique dédié au sevrage tabagique, avec un positionnement différenciant et une administration légère, en réponse à un besoin médical mondial encore largement insatisfait. Plus que jamais, notre mission reste inchangée : proposer des alternatives thérapeutiques naturelles, innovantes et accessibles, capables d'apporter des bénéfices cliniques significatifs à des millions de patients confrontés aux addictions. »

Modalités de l'Opération

L'Opération sera réalisée par voie d'augmentations de capital en deux volets distincts, mais concomitants :

1) Une offre par voie d'émissions d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs professionnels répondant à la définition d'investisseurs au sens de l'article

L. 411-2 du Code monétaire et financier d'une part sur usage de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2025 (l' « Assemblée Générale ») et/ou entrant dans les catégories de personnes définies dans la 11^{ème} résolution de l'Assemblée générale sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce d'autre part (l' « Offre Réservee »). L'Offre Réservee s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres.

2) Une offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid en vertu de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale (l' « Offre PrimaryBid »). L'Offre PrimaryBid s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Offre Réservee et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Opération. Par ailleurs, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre Réservee n'est pas elle-même réalisée.

Prix des actions à émettre dans le cadre de l'Opération

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre Réservee et de l'Offre PrimaryBid sera de 1,20 euros dans la limite de la décote maximale de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action NFL Biosciences des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix (du 15 mai au 21 mai 2025) qui ressortait ainsi à 1,5948 euros le 21 mai 2025¹ (« le Prix de Référence »). Le prix de souscription des actions nouvelles de 1,20 euros fait apparaître une décote de près de 25% par rapport au Prix de Référence.

La construction accélérée du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee ainsi que l'Offre PrimaryBid débutent immédiatement ce 22 mai 2025 et se clôtureront ce jour même à 22h00, sous réserve de toute clôture anticipée.

À l'issue de la construction accélérée du livre d'ordres visé ci-dessus, le nombre final d'actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Opération sera décidé par le Président-directeur général agissant sur délégation du Conseil d'administration de NFL Biosciences du 21 mai 2025 en vertu et dans les limites des 9^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale.

Résultat de l'Opération et règlement livraison

NFL Biosciences annoncera le résultat de l'Offre Globale dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans le cadre de l'Offre Réservee, dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre définitif des actions ordinaires nouvelles émises.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 27 mai 2025. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porteront tous les droits attachés aux actions, et seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0014003XT0.

Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Opération, et en cas de succès de celle-ci, NFL Biosciences a pris l'engagement de ne pas procéder à une augmentation de capital par voie d'émission d'actions nouvelles pendant une période de 90 jours à compter de la réalisation de l'Opération sans l'accord préalable d'Invest Securities.

Intermédiaires financiers

Invest Securities agit en qualité de coordinateur global - chef de file et teneur de livres dans le cadre de l'Offre Réservee.

¹ En vertu des 9^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale, le prix de souscription doit être au moins égal au cours moyen pondéré par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, le cas échéant diminué d'une décote maximale de 30%.

Les souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre Réservée et l'Offre PrimaryBid seront centralisées par Uptevia.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse <http://www.PrimaryBid.fr>.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à NFL Biosciences et à son activité. Les principaux risques sont ceux habituels pour une société de biotechnologie pharmaceutique. Une description détaillée des facteurs de risques rencontrés par la Société figure dans le rapport annuel 2024 mis à disposition le 15 avril 2025, chapitre 2 « Descriptions des principaux risques » (pages 12 à 26) disponible sur le site internet de la Société (<https://www.nflbiosciences.com/fr/documents>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de NFL Biosciences. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions de NFL Biosciences pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de NFL Biosciences pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de NFL Biosciences pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de NFL Biosciences ;
- les actionnaires de NFL Biosciences pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures ;
- des titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de NFL Biosciences.

Avertissement

En application de l'article 1 (4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le « Securities Act »), tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. L'Opération pourra exceptionnellement s'adresser à un nombre limité (i) d'investisseurs qualifiés aux États-Unis (« qualified institutional buyers » ou « QIB ») au sens de la Règle 144A (« Rule 144A ») en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié et/ou (ii) des investisseurs institutionnels accrédités (« institutional accredited investors ») au sens de la Rule 501 (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la Regulation D du Securities Act (« IAI ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la Section 4(a)(2) du Securities Act, notamment dans le cadre de l'Émission Réservée à une Catégorie de Personnes, sous réserve d'entrer dans les catégories déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'Opération en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions, objet de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un État membre autres que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au sens de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l'émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l'Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d'autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d'une autre exemption d'enregistrement ou d'une transaction non soumise à l'enregistrement en vertu du US Securities Act.

À propos de NFL Biosciences : www.nflbiosciences.com

NFL Biosciences est une société biopharmaceutique basée dans la région de Montpellier (France) qui développe des candidats médicaments à base de plantes pour le traitement des addictions. L'ambition de NFL Biosciences est d'apporter de nouvelles solutions thérapeutiques naturelles, plus sûres et plus efficaces à l'ensemble de la population mondiale, y compris aux pays à faibles et moyens revenus. Son produit le plus avancé, appelé NFL-101, est un extrait de feuille de tabac standardisé, protégé par trois familles de brevets. NFL Biosciences entend offrir aux fumeurs qui souhaitent arrêter une alternative naturelle, sûre, facile à administrer et personnalisée. NFL Biosciences développe également NFL-301, un candidat-médicament naturel pour la réduction de la consommation d'alcool et dispose d'un projet de développement de médicament pour le traitement des troubles liés à la consommation de cannabis.

Les actions NFL Biosciences sont cotées sur Euronext Growth Paris (FR0014003XT0 – ALNFL). La société est qualifiée « Entreprise Innovante » éligible à l'investissement des FCPI. Plus d'information sur www.nflbiosciences.com

Contacts

NewCap

Relations Investisseurs / Relations Médias

Mathilde Bohin / Arthur Rouillé

Tel. : 01 44 71 94 94

E-mail : nfl@newcap.eu

NFL Biosciences

Bruno Lafont

Tél.: 04 11 93 76 67

E-mail : info@nflbiosciences.com